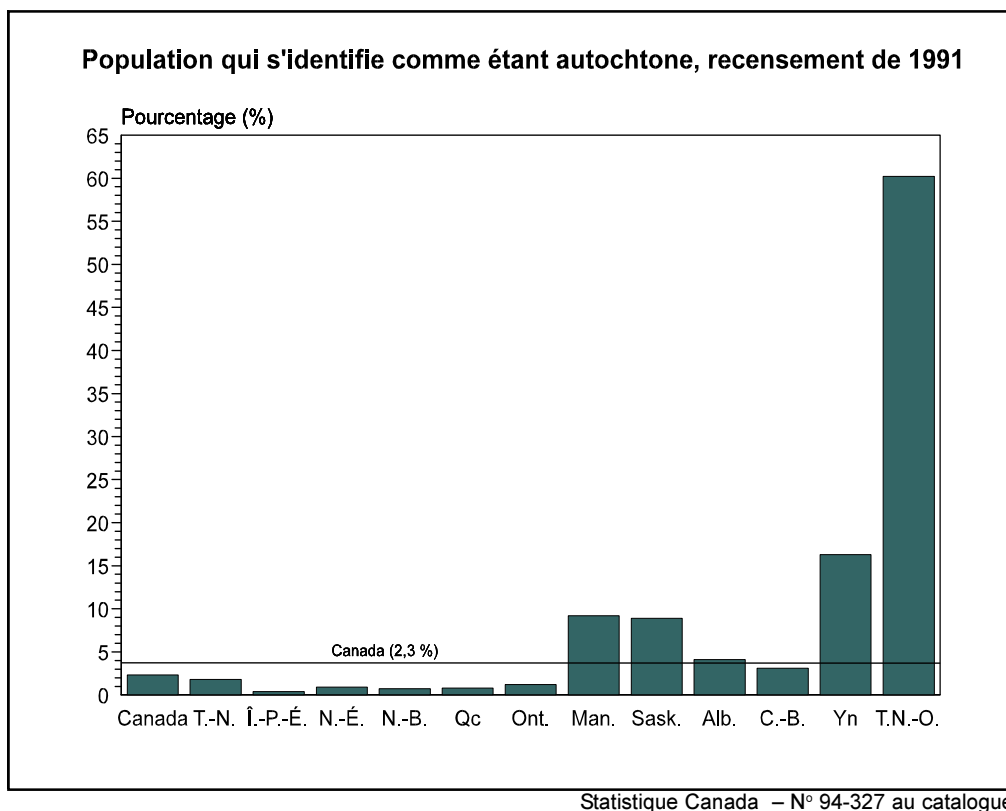


PEUPLES AUTOCHTONES

Nouvelles tendances



- Au moment du recensement de 1991, 3,7 % de la population totale du Canada a déclaré des origines autochtones, ce qui représente une hausse par rapport à 2,8 % en 1986. Un peu plus de la moitié de ces personnes ont également déclaré des origines non autochtones. (Recensement de 1991)
- En 1991, les recensés qui se sont déclarés des Indiens de l'Amérique du Nord formaient la plus grande partie de la population autochtone au Canada. Venaient ensuite les Métis et les Inuit. Chacun de ces trois groupes principaux comprend divers sous-groupes autochtones possédant leurs propres caractéristiques distinctes, notamment la langue, les pratiques culturelles, le patrimoine, les croyances spirituelles, les préoccupations contemporaines et l'administration des programmes et des services. (Recensement de 1991)
- En 1996, on estimait que 36 % des Indiens inscrits vivaient dans des régions urbaines hors réserve et que 5 % d'entre eux vivaient dans des régions rurales hors réserve. (Rapport sur les projections de la population appartenant à un groupe autochtone, Canada, 1991-2016, janvier 1997)

- Les personnes qui se considéraient comme des Métis représentaient plus d'un Autochtone sur cinq au Canada. (Enquête de 1991 auprès des peuples autochtones)
- En 1991, les deux-tiers (65 %) des Métis vivaient dans des centres urbains, comparativement à seulement 48 % des Indiens de l'Amérique du Nord et à 22 % des Inuit. (Enquête de 1991 auprès des peuples autochtones)

Disponibilité historique des données du recensement

Peuples autochtones							
	Variables de 1996 démontrant la disponibilité historique	Années du recensement					
		1971	1976	1981	1986	1991	1996
Autodéclaration de l'ascendance autochtone						X	
Bande indienne ou une première nation*					X	X	
Indien inscrit ou Indien des traités*					X	X	
Origine ethnique ⁽¹⁾	X		X	X	X	X	

⁽¹⁾ Pour 1991 et lors des années de recensement précédentes, les données ayant trait à la population autochtone ont été recueillies à partir de la question sur l'origine ethnique. En 1996, la définition officielle de population autochtone sera basée sur la question de l'autodéclaration de l'ascendance autochtone. Toutefois, des données sur les Autochtones tirées de la question sur l'origine ethnique seront aussi disponibles.

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

Questions du recensement de 1996

- 18.** Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?
-

Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.

19.

- 01 Non
- 02 Oui, Indien de l'Amérique du Nord
- 03 Oui, Métis
- 04 Oui, Inuit (Esquimau)

Passez à la question 20

- 20.** Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?

- 16 Non
- 17 Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation

Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)

18 →

- 21.** Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

- 19 Non
- 20 Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

Principales questions de politique sociale à l'aube du 21^e siècle

Raisons pour lesquelles ces renseignements sont recueillis

Les réponses aux questions du recensement sur les Autochtones et les premières nations du Canada nous fournissent des renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur les Indiens du Canada et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi ainsi qu'à l'administration des programmes d'emploi connexes.

Les problèmes d'inégalité persistent. Les Autochtones constituent l'un des groupes les plus défavorisés au Canada. Selon l'Enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones de 1991, comparativement à la population non autochtone, les Autochtones présentent davantage de problèmes de santé, des niveaux de scolarité inférieurs, des revenus se situant sous la moyenne et des taux de chômage plus élevés. De plus, les taux d'incarcération élevés et l'augmentation du taux de suicide chez les jeunes indiquent la présence de graves problèmes sociaux. Les pouvoirs publics auront à se pencher sur ce dossier prioritaire, soit la façon dont la société canadienne répondra à ces inégalités et participera aux processus de guérison sociaux et culturels.

Importante population jeune. En 1991, près de 38 % des Autochtones ont moins de 15 ans comparativement à 21 % de l'ensemble des Canadiens. L'obtention des compétences nécessaires qui leur permettront d'entrer sur le marché du travail constituera pour ces jeunes un défi majeur à relever. De plus, il importera, au cours des 10 prochaines années, de planifier des services d'éducation ainsi que des programmes d'emploi et de logement qui permettront de répondre aux besoins de ce groupe de population.

Résidence dans les régions urbaines.


RAu recensement de 1991, plus de 40 % des Autochtones (Indiens inscrits/Indiens des traités) vivent à l'extérieur des réserves. Le maintien des traditions culturelles, l'implantation d'une collectivité hors réserve et la satisfaction des besoins sociaux et économiques de cette population croissante représenteront des dossiers importants pour les collectivités autochtones urbaines de même que pour les municipalités et les administrations locales.


Principaux utilisateurs de données


- ministères et organismes fédéraux
- provinces et territoires
- municipalités
- premières nations
- associations autochtones
- milieux scolaire et universitaire
- secteur privé
- organismes de services sociaux

Survie et persistance culturelles. En 1991, près du tiers des Autochtones âgés de cinq ans et plus étaient capables de soutenir une conversation dans une langue autochtone. Dernièrement, des mesures ont été prises en vue de reconnaître et de favoriser l'usage des langues autochtones; par exemple, ces langues sont maintenant enseignées dans les écoles et utilisées dans des programmes informatiques. Dans les Territoires du Nord-Ouest, certaines langues autochtones sont également reconnues comme des langues officielles. La persistance et la vigueur de ces langues seront des indicateurs importants de la survie à long terme des cultures autochtones.

Points à discuter

 **Enquête auprès des peuples autochtones.** En 1991, une enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones a été réalisée. Cette enquête a permis de recueillir des renseignements sur une vaste gamme de caractéristiques sociales, économiques et culturelles. On n'a pu répéter cette enquête en 1996 en raison de restrictions budgétaires. La Commission royale sur les peuples autochtones a recommandé que cette enquête devienne un élément permanent du programme de collecte de données du recensement de Statistique Canada. Devrait-on réaliser en 2001 une enquête postcensitaire mise à jour auprès des peuples autochtones? Devrait-on mener une enquête-échantillon auprès des Autochtones plus souvent qu'à tous les 10 ans?

 **Satisfaction des besoins en données en vue d'appuyer l'autonomie gouvernementale.** Alors que les Autochtones se chargent de plus en plus d'administrer les programmes et les services qui étaient fournis auparavant par des administrations publiques non autochtones, ils auront besoin de plus de statistiques pour être en mesure de prendre les décisions de planification qui s'imposent. Le recensement et une enquête postcensitaire permettent-ils de répondre à ces besoins en données? Y a-t-il des lacunes statistiques dans l'ensemble de données offertes actuellement aux Autochtones?

 **Chiffres du recensement relatifs aux Autochtones.** En 1996, quatre questions permettaient l'identification des Autochtones : origine ethnique, appartenance à la population autochtone, appartenance à une bande indienne ou à une première nation et statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada*. Ces questions du recensement sont-elles les plus appropriées? Utilise-t-on des termes corrects et appropriés à la culture autochtone? Devrait-on poser la question sur l'appartenance à la population autochtone à tous les répondants du recensement plutôt que de l'inclure dans le questionnaire complet uniquement, qui est rempli par un ménage sur cinq?



Amélioration de l'image du recensement. Par le passé, diverses collectivités des premières nations ont refusé de participer au recensement. Ces difficultés au niveau de la collecte ont donné lieu à des lacunes et des faiblesses dans la base de données du recensement; toutefois, le besoin de statistiques de qualité semble être une raison suffisante pour favoriser la participation de tous les Autochtones au recensement. Quelles sont les mesures que Statistique Canada pourrait prendre en vue de faciliter et d'améliorer la participation des collectivités autochtones au recensement? Que faudrait-il faire pour encourager la participation directe des Autochtones au programme du recensement?



Nunavut, établissements Métis et collectivités autochtones situées dans le Moyen Nord. Les données du recensement de 1996 seront offertes pour la région de Nunavut, et des mesures ont été prises en vue d'assurer que les établissements Métis et les collectivités hors réserve situées dans le Moyen Nord puissent être identifiés dans la base de données du recensement. Pour le recensement de 2001, quelles autres mesures devrions-nous prendre pour améliorer la délimitation de régions géographiques pertinentes pour les collectivités autochtones?